

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DE LICENCES PROFESSIONNELLES

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,
Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu l'Arrêté du 17 novembre 1999 modifié relatif à la licence professionnelle,
Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys de Validation des Acquis de l'expérience (VAE) pour l'obtention d'une Licence Professionnelle de l'IAE comme suit :

Licence professionnelle
Mention : Commerce et Distribution
Parcours : Management du Point de vente

Daniel ZAMBON, Président du jury, PU

Nikolay TCHERNEV, PU
Lionel COLOMBEL, MCF
Thomas DUPUY, Professionnel

Suppléants :

Pierre CHAUDAT, MCF
Julien GUILLAUMOND, MCF
Éric BEYSSAC, PU
Michel JAMES, PRAG
Jean-Pierre AGUER, PU
Sébastien GENTY, Enseignant contractuel
Thibaut DE L'EPREVIER, Professionnel
Karine BILLAMBOZ, Professionnel
Frédéric GRANJON, Professionnel

Membres invités :

Nurten CAGLAR, conseillère VAE (invité : avis consultatif)
Marie FALCON, conseillère VAE (invité : avis consultatif)
Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)
Céline DUFFAUT, Directrice adjointe de la Direction de la Formation (invité : avis consultatif)

Licence professionnelle
Mention : Management des Activités Commerciales
Parcours : Management des Relations Commerciales

Daniel ZAMBON, Président du jury, PU

Samuel LAGRANGE, MCF

Sylvain BERTEL, MCF

Fabrice VARANGE, Professionnel

Suppléants :

Pierre CHAUDAT, MCF

Julien GUILLAUMOND, MCF

Éric BEYSSAC, PU

Michel JAMES, PRAG

Jean-Pierre AGUER, PU

François CASSIERE, MCF

Christian MAGNE, Professionnel

Membres invités :

Nurten CAGLAR, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Marie FALCON, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Myriam KLEINER, conseillère VAE (invité : avis consultatif)

Céline DUFFAUT, Directrice adjointe de la Direction de la Formation (invité : avis consultatif)

Article 2 :

L'arrêté n° 2024-1096 est abrogé

Article 3 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

The block contains a handwritten signature in blue ink and the official logo of the Université Clermont Auvergne (UCA), which consists of a blue circle with the letters 'UCA' and the text 'Université Clermont Auvergne' around it.

Le 17 janvier 2025

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*